

PLAN DE COURS

GMT-8000 : Recherche préliminaire

NRC 15733 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours permet à l'étudiant au doctorat de formuler un avant-projet de recherche et de déceler les lacunes qui devront être comblées avant l'examen de doctorat afin de mener sa recherche à terme. Il se termine par un séminaire ouvert aux professeurs et aux étudiants des deuxième et troisième cycles en sciences géomatiques, dans lequel est présentée la problématique ainsi que l'état actuel du travail préparatoire. Ce séminaire permet d'enrichir la réflexion de l'étudiant, de valider ou d'affiner ses idées relatives aux méthodes à mettre en œuvre et de mieux intégrer son travail dans les courants de recherche pertinents.

Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=141870>

Coordonnées et disponibilités

Frédéric Hubert

Directeur de programme

Responsable officiel du cours

frederic.hubert@scg.ulaval.ca

Tél. : 481-656-2131 poste 407998

Sophie-Anne Landry

Agente de gestion des études


Responsable administrative

sophie-anne.landry@ffgg.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 403680

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
But du cours	4
Objectifs d'apprentissages	4
Méthodes d'enseignement	4
Évaluations et résultats	4
Évaluation des apprentissages	4
Informations détaillées sur les évaluations formatives	5
Document d'avant-projet de recherche	5
Fiche synthèse	5
Notation	5
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	5
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	5
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	6
Absence aux examens	6
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	6
Matériel didactique	7
Références obligatoires	7
Bibliographie	7
Références bibliographiques	7

Description du cours

But du cours

Ce cours de 3 crédits constitue la première étape de la recherche de doctorat. Il amène l'étudiant(e) à formuler un avant-projet de recherche, à identifier les approches et méthodes de recherche envisageables, et à identifier dans ses connaissances préalables les lacunes qui devront être comblées d'ici l'examen de doctorat, afin qu'il soit en mesure de mener sa recherche à terme.

Objectifs d'apprentissages

Ce cours a pour objectifs de permettre à l'étudiant(e) :

- d'identifier une problématique, de dégager des objectifs de recherche, d'établir une méthodologie de recherche et un échéancier;
- de colliger différentes lectures fondamentales en géomatique et particulières au projet;
- de développer son potentiel à accomplir avec succès le cheminement d'un doctorat.

Méthodes d'enseignement

L'étudiant(e) travaille directement avec son directeur ou sa directrice de recherche pour ce cours de recherche préliminaire.

Évaluations et résultats

Évaluation des apprentissages

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Document d'avant-projet de recherche	À déterminer	Individuel
Fiche synthèse	À déterminer	Individuel


À moins d'une entente explicite entre le directeur ou la directrice de recherche et l'étudiant(e), deux livrables sont à produire par défaut :

1. Un **document contenant un avant-projet de recherche** sous forme écrite. Ce document, sauf exception justifiée, ne devrait pas dépasser 20 pages (bibliographie non comprise). Il doit contenir notamment:

- une exposition de la problématique;
- une revue de littérature;
- des objectifs potentiels du projet de recherche et des pistes de solutions;
- une bibliographie.

2. Une **fiche synthèse** préparée selon le canevas remis par la Direction de programme, et accessible  [ici](#). Cette fiche servira, entre autres, pour diffusion sur le site Web du Département et/ou du Centre de recherche en données et intelligence géospatiales (CRDIG) .

Dans le cas d'une entente explicite - En début de session, le directeur ou la directrice de recherche et l'étudiant(e) peuvent établir une entente qui redéfinit les divers livrables et leur pondération dans l'évaluation. Ceci pourrait inclure des précisions ou modifications du contenu du rapport, une présentation orale ou encore la production d'une affiche. Notez que cette liste n'est pas exhaustive. L'entente se


traduit par un document écrit, signé par l'étudiant(e) et le directeur ou la directrice de recherche. Il doit être présenté **au plus tard 2 semaines après le début de la session** à la Direction de programme pour approbation. Ce document sera ajouté au dossier de l'étudiant(e). La  [fiche synthèse](#), mentionnée précédemment, doit toujours être faite et transmise.

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Document d'avant-projet de recherche

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : Individuel
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fiche synthèse

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : Individuel
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Fichiers à consulter :  [GMT8000_FicheSynthese_modele.docx](#) (26,33 Ko, déposé le 13 janv. 2022)

Notation

Ce cours fait l'objet d'une **évaluation par une note P (succès) ou N (échec)** donnée par le directeur ou la directrice de recherche. La note P est attribuée lorsque le directeur ou la directrice de recherche juge que l'étudiant(e) a atteint les objectifs du cours. Il est suggéré que le cours soit également évalué par une deuxième personne, idéalement le codirecteur ou la codirectrice.

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.


Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546*, EL-510 R, EL-520*
* Peu importe les lettres qui suivent le numéro
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Références obligatoires

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Bibliographie

Références bibliographiques

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.